PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTIOUX-PIGEROLLES
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation :
L'An Deux Mil Vingt Deux, le vingt-neuf septembre, à 19h00, Le Conseil Municipal de la Commune de GENTIOUX-PIGEROLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Benjamin SIMONS, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :
Absents excusés : Mme GUILOT Paulette et Mms FLOUR Thomas et MOREIRA DA SILVA Georges
Absents représentés : M FLOUR Thomas par M DELADONCHAMPS Benoit, et M MOREIRA DA SILVA Georges par Mme JEANBLANC Denise.
Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil
Madame Clara GUIOMAR est désignée pour exercer cette fonction

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 01 juillet 2022.
Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance :

- Délibération modificative budget principal - délibération
- Rémunération ATT contractuel - Délibération
- Création nom de rue – Délibération
- Réforme de la perception de la taxe d'aménagement – Délibération
- Appel à projet « Amélioration paysagère » - Délibération
- DSIL maison Pérolle - Délibération
- Remboursement de frais exceptionnels– Délibération
- Mise à jour conventions PALULOS - Délibération
- Boost'Comm'Une protèges poubelles Pigerolles – Délibération
- Leg Mme BASATAN Georgette – Délibération
- Attribution suite à appel offre maintenance chaufferie bois - Délibération
- Questions diverses

Délibération modificative au budget principal

Le Maire propose de transférer 7 000 euros de la ligne 2113 opération 10023 « Epicerie/Logements » pour l'affecter à la ligne 2151 opération 10009 « Voiries » en raison des surcoûts liés aux travaux de réfections de voies communales et chemins ruraux. *Approuvé à l'unanimité*

Rémunération Agent Technique Territorial contractuel

M. le Maire explique que deux candidats ont été auditionnés (le troisième ne s'étant pas présenté). Le candidat retenu comptant notamment plus de vingt ans d'expérience en mécanique générale. Un contrat à durée déterminée d'un an est proposé pour ce poste, ce qui permet à l'agent de voir si l'environnement professionnel lui convient et si nous en sommes satisfaits à l'issue de cette période. Le Conseil municipal doit fixer la rémunération de l'adjoint technique pour un poste à 35h, qui prendra ses fonctions fin novembre 2022 au sein de la commune de Gentioux-Pigerolles. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C, dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le Maire propose un poste CDD d'adjoint technique échelon 8 indice majoré 354 de l'échelle C1. *Approuvé à l'unanimité*

Création d'un nom de rue

Mme JEANBLANC, Adjointe au Maire, explique au Conseil municipal qu'un atelier est en construction par une entreprise à l'entrée de Pigerolles mais que cet emplacement n'a pas de nom actuellement.
Afin de faciliter le bon fonctionnement des services postaux, de secours ou de livraison quant à la desserte de cet emplacement, il s'avère utile de nommer cette rue.

Il est proposé au Conseil municipal de baptiser le lieu, sur la base du cadastre, « Chemin de la Sagne » au numéro 1. *Approuvé à l'unanimité*

Réforme de la perception de la taxe d'aménagement

M. le Maire informe le Conseil municipal que par modification législative entrant en vigueur en janvier 2022, la taxe d'aménagement perçue par la collectivité doit être reversée partiellement ou intégralement à l'EPCI « compte tenu des charges d'équipement public assumées par la communauté de communes ». M. le Maire propose d'ajourner cette délibération faute de pouvoir voter en l'état un taux de reversement de cette taxe à l'EPCI et se propose d'engager un dialogue avec celui-ci sur le sujet. La Communauté de communes n'a pas, à l'heure actuelle, sollicité la collectivité à ce sujet.

Appel à projet « Amélioration paysagère »

Dans le cadre de l'appel à projet « Amélioration paysagère » lancé par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin dont la commune est membre et portant sur la restauration de panoramas, de « cônes de vue » et l'effacement de « points noirs », la commune et l'association loi 1901 *Les Amis de Joux* ont adressé une demande de subvention. C'est la commune de Gentioux-Pigerolles qui est porteuse du projet pour le compte de l'association.

M. le Maire présente au Conseil municipal le plan de financement suivant afférant au projet :

Dépenses prévisionnelles (HT)		**Recettes prévisionnelles (HT)**	
Travaux de bûcheronnage et débardage équins	10 000,00 €	Contrat Parc – Région Nouvelle-Aquitaine (50%)	5 000,00 €
		Autofinancement (50%)	5 000,00 €
Total dépenses (HT)	**10 000,00 €**	**Total (HT)**	**10 000.00 €**

M. le Maire nomme Mme Pauline CABARET, conseillère municipale, référente sur ce sujet. *Approuvé à l'unanimité*

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : rénovation énergétique de la Maison Pérolle

Suite à des modifications dans le programme de travaux de rénovations du bâtiment dit « Maison Pérolle », appartenant à la collectivité, le plan de financement de l'opération appelle une actualisation.
M. le Maire propose au Conseil municipal le plan de financement suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES			**RECETTES PRÉVISIONNELLES (sur HT)**	
	HT	**TTC**		**Montant**
Travaux				
Isolation planchers (G. et Breuil)	15 129,77 €	15 961,91 €	DSIL (47,66%)	17 727,41 €
Remplacement des menuiseries (G. et Breuil)	6 048,00 €	6 380,64 €	DETR (29,34%)	10 913,67 €
Reprise toiture (G. et Breuil)	830,00 €	913,00 €	CEE	1 117,13 €
Reprise cheminées (G. et Breuil)	960,00 €	1 056,00 €		
Mise aux normes circuit électrique (P. BERBAUD)	6 130,00 €	6 743,00 €	Mairie	7 439,56 €
sous-total travaux	***29 097,77 €***	***31 054,55 €***		
Etude				
Etablissement d'une stratégie de rénovation du parc immobilier communal (SCIC L'ARBAN)	8 100,00 €	9 720,00 €		
TOTAL	**37 197,77 €**	**40 774,55 €**		**37 197,77 €**

Approuvé à l'unanimité

Remboursement de frais exceptionnels

Le certificat d'immatriculation (carte grise) du tracteur cédé pour reprise par la collectivité a été perdu. Afin de bénéficier d'un nouveau certificat d'immatriculation, une demande a été adressée à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, afin de pouvoir le transmettre à l'acquéreur. Le système de paiement de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés a contraint M. le Maire à avancer sur ses deniers personnels les frais. La présente délibération autorise donc la collectivité à procéder au remboursement de l'élu pour un montant de 13,76 euros. *Approuvé à l'unanimité*

Mise à jour des conventions PALULOS

M. le Maire explique que les conventions PALULOS sont des conventions qui existent entre les collectivités territoriales et l'Etat par lesquelles ce-dernier octroie des financements en vue de rénovation de logements en contrepartie de leur placement en caractère social ou très social. Sur la commune, certains des logements ayant bénéficié par le passé de telles conventions n'existent plus. Le Maire demande à être autorisé à dénoncer les conventions 234, 1226, 309 pour cause de doublons, plusieurs conventions s'appliquant à un même logement. Le Maire propose dénoncer la convention 720 dont l'usage du bâtiment a été modifié puisqu'il est désormais dédié uniquement à une activité professionnelle. *Approuvé à l'unanimité*

Boost'Comm'Une : protèges-poubelles

M. le Maire demande au Conseil municipal de pouvoir adresser la demande de subvention au Conseil départemental relatif à la construction de quatorze enclos afin de protéger les bacs de collecte d'ordures ménagères dans le bourg de Pigerolles et aux lieux-dits La Gratade, Soulières et Pallier. Le coût total se chiffrant à 5 080.15 euros HT, il permet à la collectivité de prétendre à une subvention du Conseil départemental, via le programme « Boost'Comm'Une », de 20% de ce montant.

M. le Maire propose au Conseil municipal le plan de financement suivant :

	DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)
14 protège-poubelles	5 080,15 €	Conseil départemental de la Creuse	1 016,00 €
		Autofinancement	4 064,15 €
TOTAUX (HT)	5 080,15 €		5 080,15 €

M. Benoît DELADONCHAMPS, conseiller municipal, ne prend pas part au vote car membre de la structure réalisant les travaux.

Approuvé à l'unanimité

Don de Mme BASTAN Georgette à la commune de Gentioux-Pigerolles

Mme Georgette BASTAN, décédée en mars 2022, fait un leg de 113 640.74 euros à la commune à destination du cimetière. M. le Maire propose d'accepter ce leg et propose au Conseil municipal de renommer une rue au nom de Jules COUTAUD, maire de Gentioux de 1920 à 1965 et père de Mme BASTAN. *Approuvé à l'unanimité*

Attribution suite à appel d'offres pour la maintenance de la chaufferie bois

Deux offres ont été reçues dans les délais par la collectivité et sont complètes. La commission d'appel d'offres s'est réunie et à procédé à l'évaluation des offres selon différents critères que voici exposés :

- « Prix » sur 8 points : l'entreprise IDEX obtient 8 car mieux-disante avec un montant annuel de 18 543,72 euros HT, l'entreprise ENGIE obtient 7 avec un montant annuel de 21 353.00 euros HT.
- « Délai » sur 2 points : les 2 offres sont correspondantes et cohérentes avec environ 200 heures de maintenance estimées. Chaque candidat obtient l'ensemble des points.
- « Valeur technique » sur 10 points, 5 chapitres de 2 points (1 point si présence du chapitre dans l'offre et 1 point si détaillé en cohérence avec CCTP du marché) :
- « Moyens humains et matériels » : chaque candidat obtient l'ensemble des points.
- « Gestion technique du site et stocks de pièces » : chaque candidat obtient l'ensemble des points.
- « Service dépannage/astreintes » : chaque candidat obtient l'ensemble des points.
- « Gestion des contrôles réglementaires » : 2 points pour l'entreprise IDEX et 1 point pour l'entreprise ENGIE.
- « Rapports et réunions de suivi » : chaque candidat obtient l'ensemble des points.

Conclusion : l'offre la mieux classée est celle de l'entreprise IDEX avec 20 points contre 18 points pour l'offre de l'entreprise ENGIE.

M. le Maire propose au Conseil municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de sélectionner l'offre de l'entreprise IDEX. A*pprouvé à l'unanimité*

M. le Maire informe le Conseil municipal que le tribunal administratif de Limoges, sur requête de l'avocat mandaté par la collectivité, a confirmé avoir engagé une procédure au sujet de la réalisation du réseau de chaleur de Gentioux, procédure valant suspension de la garantie décennale des ouvrages. M. le Maire ajoute que l'expertise demandée par la commune au Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse devrait permettre d'avoir des éléments techniques précis sur les problèmes constatés de performances du réseau.

Questions diverses :

- Mme GUIOMAR, Adjointe au Maire, revient sur la réunion publique organisée par la collectivité sur l'avenir des cimetières communaux. La démarche de la collectivité fût expliquée par Mme CHAUDEAU, conseillère funéraire, au sujet de l'inventaire des concessions et de la remise en question actuelle des usages autour des cimetières. Le 15 octobre 2022 se tiendra un atelier participatif sur les aménagements et règlements à venir de ces espaces communaux.

- M. le Maire expose au Conseil municipal la demande d'avis de la sous-Préfecture d'Aubusson relative à la course « Enduro du Limousin », prévue les 4 et 5 novembre 2022 et dont le tracé prévoit la traversée de chemins ruraux sur le territoire communal (Les Salles en direction du Mazet, Lotissement de Senoueix, Le Luc, Pallier). M. le Maire expose ses réserves quant aux dégradations qui peuvent avoir lieu lors de ce type d'événements, comme se fût le cas par le passé. Le Conseil municipal émet un avis négatif quant à la tenue de cet évènement, notamment en raison de son impact environnemental et sur les infrastructures de voieries municipales, l'évènement prévoyant 430 participants en complément de l'équipe d'encadrement.

- Mme GUIOMAR, Adjointe au Maire, présente le fait que le 4 octobre prochain se réunira à l'initiative du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, de l'Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR) et de FIBOIS France une rencontre autour de la filière bois réunissant à la fois élus et professionnels de la filière. Mme GUIOMAR y représentera la collectivité.

- Mme CABARET, conseillère municipale, demande la tenue d'une rencontre entre le Groupement Syndical Forestier de Gentioux (GSF), le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), l'Office National des Forêts (ONF) et le représentant de la section relative au projet de gestion d'une parcelle à vocation pastorale appartenant à la section de La Villatte.
  Le président du GSF indique à Mme CABARET que le GSF s'est positionné pour une location de cette parcelle, mais pas à l'euro symbolique comme demandé par le Conservatoire des Espaces Naturels. Mme CABARET répond que ce type de location ne correspond pas aux exigences du Conservatoire pour la gestion des parcelles placées sous sa conduite.
  Le président du GSF indique qu'il réunira à nouveau le comité syndical avec ce sujet à l'ordre du jour mais qu'il n'est pas confiant quant à la réaction d'une partie des membres du comité.

La séance est levée à 20h50

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire